

**Séance 24 MARS 2017**

L'an deux mil dix sept, le **24 mars à 20h30**

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
13	10	12

Date de la convocation
16/03/17

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LACROIX, maire de Buthiers.

**Présents** : M. LACROIX Jean-Yves, Maire,  
Mme RICHARD Nathalie, M. CHAMOREAU Christophe, Adjoint,

Mme BLONDEAU Delphine, Mme BOUTET Agnès, Mme CUVELIER Corinne,  
Mme PIQUERET Christelle, Mme BURGNET Annie, M. KIPIENNE Emeric ,  
M. GRISON Gérard, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : M. THEVENET Julien (donne pouvoir à Mme BURGNET Annie) M.  
FRANCE BARBOU Jean-Luc, (donne pouvoir à M. GRISON Gérard).

**Absent** : M. BOISGARD Olivier,

**Secrétaire de séance** : Mme CUVELIER Corinne

#### **A. Approbation du procès-verbal de**

Le compte rendu du conseil municipal du 17 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **B. Adoption de l'ordre du jour de la séance**

L'ordre du jour de la séance est approuvé à l'unanimité.

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i),
2. Convention de mise à disposition de la salle Doisneau à la C.C. du Pays de Nemours pour le Relais d'Assistants Maternels Intercommunal (R.A.M.),
3. Désignation des représentants au Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP) Nemours-Gâtinais,
4. Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) :
  - 4.1 Groupement de commandes d'électricité,
  - 4.2 Adhésion des communes de Nangis et d'Avon,
  - 4.3 Eclairage public – 2<sup>ème</sup> partie 2018,
5. Indemnités aux élus,
6. Affaires, informations et questions diverses.

#### **1. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i)**

M. le Maire rappelle que par l'effet de la loi ALUR, la compétence PLU est automatiquement transférée au 27 mars 2017 à la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) sauf refus d'au moins 25% des communes concernées représentant au moins 20% de la population.

Il précise qu'à ce jour de nombreuses communes de la CCPN, dont Nemours, n'ont pas achevé l'élaboration de leur PLU, que le conseil communautaire de la CCPN n'entend mettre en place un PLUi qu'à l'occasion de la révision du PLU d'une commune. L'élaboration de notre PLU s'achèvera comme prévu. Il insiste sur le fait que le PLUi qui serait mis en place devra tenir compte des PLU existants. Il souligne l'aide précieuse actuellement apportée par le service urbanisme de la CCPN à la commune.

Le conseil refuse à l'unanimité de voter contre le transfert de la compétence PLU à la CCPN.

#### **2. Convention de mise à disposition de la salle Doisneau à la C.C. du Pays de Nemours pour le Relais d'Assistants Maternels Intercommunal (R.A.M.)**

M. le Maire présente les dispositions de la convention qui doit être signée avec la Communauté de Communes du Pays de Nemours pour le Relais d'Assistants Maternels.

Le conseil vote à l'unanimité l'autorisation pour M. le Maire de signer cette convention

### **3. Désignation des représentants au Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP) Nemours-Gâtinais**

M. le Maire informe que le conseil municipal doit élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Nemours-Gâtinais.

Le conseil élit à l'unanimité en qualité de délégués titulaires M. GRISON Gérard et M. CHAMOREAU Christophe et en qualité de délégué suppléant M. LACROIX Jean-Yves. Le deuxième suppléant sera élu ultérieurement.

### **4. Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)**

#### **4.1 Groupement de commandes d'électricité.**

M. le Maire expose que le SDESM propose à la commune de BUTHIERS de participer à un groupement de commande d'électricité pour les tarifs bleus. M. Chamoreau, adjoint, présente le dossier. Un débat s'en suit sur les conditions de cette participation avec une sortie du marché réglementé de l'électricité.

Le conseil à l'unanimité ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

#### **4.2 Adhésion des communes de Nangis et d'Avon.**

M. le Maire expose que les communes de NANGIS et AVON souhaitent adhérer au SDESM.

Le conseil vote à l'unanimité l'adhésion des communes de NANGIS et AVON au SDESM.

#### **4.3 Eclairage public – 2<sup>ème</sup> partie 2018.**

M. le Maire rappelle les décisions prises par le conseil concernant l'éclairage public. Il expose que la seconde tranche des travaux de rénovation doit être mise en œuvre.

Vu l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

Considérant que la commune de Buthiers est adhérente au SDESM ;

Considérant l'avant projet sommaire réalisé par le SDESM ;

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- approuve le programme de travaux et les modalités financières,
- délègue la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public pour la deuxième partie 2018,
- demande au SDESM de lancer les études et les travaux concernant la deuxième partie 2018 (le montant des travaux est évalué d'après l'avant projet sommaire à 38 183 euros HT soit 43 419,60 euros TTC),
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux,
- autorise M. le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatif à la réalisation des travaux
- autorise le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subventions auprès de l'ADEME.

### **5. Indemnités aux élus**

M. le Maire informe le conseil que par décret du 26 janvier 2017, l'indice de base pour le calcul des indemnités des élus a évolué à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le conseil décide à l'unanimité que les indemnités des élus seront calculées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 par référence l'indice brut terminal de la fonction publique.

### **6. Affaires, Informations et questions diverses**

M. le Maire informe le conseil de l'avancée du projet de rénovation des locaux de la mairie. L'ouverture des plis des entreprises ayant répondu aux appels d'offre aura lieu le 28 mars. Le démarrage des travaux demeure programmé pour la mi-mai. Un devis pour le mobilier a été reçu, d'un montant inférieur à ce qui était prévu (8 800 euros contre 15 000).

M. le Maire fait un point sur l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde. Il reste à rédiger une plaquette qui sera distribuée aux habitants de la commune.

M. le Maire ouvre un débat sur les mesures envisageables pour réduire la vitesse des véhicules traversant Herbeauvilliers. Il est proposé de voir avec l'ART pour mettre en place à titre provisoire et expérimental un rétrécissement de voie au centre d'Herbeauvilliers.

Mme RICHARD rappelle les prochaines manifestations à venir :

- Ramassage éco-citoyen le 26 mars prochain à laquelle l'association des chasseurs de Buthiers souhaite s'associer

Il est décidé d'installer un panneau rappelant l'interdiction de déposer des ordures sur le site « entrée de village ».

- Chasse aux œufs de Pâques le 16 avril.
- Voyage des anciens début juin à Chartres.

*La séance est levée à 22h 20*

**Le Maire,  
Jean-Yves LACROIX**